



QUEL CALENDRIER ?

- 1** JE DÉPOSE MON PROJET
DU 15 AVRIL AU 15 AOÛT 2023
- 2** MON PROJET EST EXAMINÉ
DU 16 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2023
- 3** MON PROJET EST SOUMIS AU VOTE
DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2023
- 4** LE DÉPOUILLEMENT ET LA PROCLAMATION DES PROJETS
LAURÉATS AURONT LIEU EN DÉCEMBRE 2023

DÉPOSEZ VOS PROJETS SUR : budgetparticipatifnivernais.fr



« LE
DÉPARTEMENT
FINANCE,
VOUS CHOISISSEZ ! »

DÉPOSEZ VOS PROJETS SUR : budgetparticipatifnivernais.fr

Le Conseil départemental de la Nièvre offre avec le **Budget Participatif Jeunesse**, la possibilité aux jeunes nivernais de proposer des initiatives pour développer l'attractivité de leur territoire. L'objectif est de rendre acteurs **les jeunes** tout en les encourageant et en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur projet.

